



Témoignage de mon fils dans son école entre 3 gendarmes et sans r

Par **Florant catherine**, le **27/11/2018** à **15:30**

Bonjour ,mon fils de 9ans à été entendus sois disants pour un témoignage car il a été accusé dans une enquête pour dégradation.3 gendarme sont intervenue dans son école et ont demander à la directrice de faire venir mon enfant . Quand mon enfant est arrivé il ont dit à la directrice qu'elle devait les laisser seul donc elle a fermer la porte et les a laisser seul . Quand j'ai récupéré mon fils à 11 h 45 il était choqué en pleur . Le gendarme que j'ai eu au téléphone m'a dit qu'il l'avais fait pleurer car il devait avoir des réponses dans ce cas là je n'appelle plus cela un témoignage mais un interrogatoire. Est-ce que l'école Aurais du me prévenir de la venue de c'est gendarme ? Et est-ce que l'école Ou plutôt la directrice avais le droit de laisser mon fils entre c'est trois gendarme a noté qu'il n'a que 9 ans

Par **Visiteur**, le **27/11/2018** à **15:56**

Bonjour

S'il est d'usage que les forces de l'ordre interrogent, dans la mesure du possible, le mineur en présence de ses parents, aucun texte ne prévoit l'obligation d'entendre le mineur en présence de ses parents, mais l'infraction commise par le mineur doit être notifiée aux parents ou au représentant légal du mineur.

On comprend qu'un enfant de 9 ans peut être impressionné et pleure souvent en présence des gendarmes, mais cela est peut être aussi utile pour la précision dans son esprit que ce qu'il a fait est bien ou mal.